

## GTMA

### Compte rendu de la réunion du 25 juin 2019 Secrétariat permanent CCTDC

#### Présents :

Pierrette Betto (CNV) ; Michel Vié (SNAM-CGT) ; Denis Talledec (Federation culture bars-bars) ; Pierre-Henri Frappat (Zone Franche) ; Alexandra Bobes (France Festivals) ; Aurélie Hannedouche (SMA) ; Vincent Rulot (SMA) ; Stéphanie Hazouard-Héraud (Région Nouvelle-Aquitaine) ; Catherine Delpeuch (Région Nouvelle-Aquitaine) ; Julien Pion (Ferarock) ; Vianney Marzin (Le Pole) ; Alban Cogrel (FAMDT) ; Mathieu Gauffré (Conservatoires de France) ; Michel Valéra (FNEIJMA) ; Cyril Dellavia (Octopus) ; Georges Mira (Région Occitanie) ; Yvan Godard (Occitanie-en-Scène) ; Marina parks (RMAN) ; Johanne Grazziani (Fédélima) ; Véra Bezsonoff (Fédélima) ; Gilles Castagnas (IRMA) ; Isabel Dacheux (Fédération Eifel) ; Antoine Bos (AJC) ; Frédéric Lombard (DRAC Centre-Val-de-Loire) ; Chantal de Romance (DRAC Nouvelle-Aquitaine) ; Anne-Claire Rocton (SICA/DGCA) ; Dominique Muller (DM/DGCA) ; Marina Watremez (DM/DGCA).

**Dominique Muller (DGCA)** rappelle l'ordre du jour de cette séance qui se découpe en deux points :

- Le matin :

Échanges autour d'une méthode d'évaluation partagée du contrat régional de filière et la mise en place d'une observation nationale partagée des contrats régionaux de filière (définition de la méthode, préciser les faisceaux d'indices et les indicateurs...) en présence des différents acteurs régionaux engagés dans un contrat de filière. A cette fin, des documents ont été envoyés pour servir de base de discussion. Il d'une première ébauche pour réfléchir ensemble à ce sujet.

- L'après-midi :

un point d'étape sur le projet de document cadre relatif à la coopération.

La Féarock est en charge du compte rendu de cette séance.

#### 1) Observation et évaluation nationale des contrats régionaux de filière musiques actuelles (CDFR)

**Marina Watremez (DGCA)** présente les documents envoyés par la DGCA aux participants. Ceux-ci ont été réalisés par le SICA (inspection de la création artistique) et la DM (délégation à la musique). Ces documents ont pour objectif de poser une méthode commune qui serait celle des contrats régionaux de filière musiques actuelles. Cette méthode proposée rentre en résonance avec le travail qui est réalisé par ailleurs par le SICA sur l'évaluation partagée des SMAC.

Les deux documents ne sont pas de même nature :

- le premier concerne la méthodologie d'évaluation nationale du contrat régional de filière selon un principe d'évaluation partagée ;

- le deuxième la méthodologie d'évaluation nationale des contrats régionaux de filière au sein du GTMA puisqu'il a été acté que le GTMA serait le lieu d'observation et d'évaluation nationale des ces outils. Il s'articule logiquement avec la méthodologie d'évaluation proposée au niveau régional reprenant le principe d'évaluation partagée.

Dans les deux cas, la démarche proposée se veut souple, on est sur un principe général de fonctionnement.

- Présentation du 1er document : méthodologie d'évaluation nationale du contrat régional de filière :

Le document ayant été envoyé il y a un mois, sa présentation est volontairement synthétique.

Le sujet de l'évaluation du contrat régional de filière n'était pas développé dans le cadre

méthodologique commun DGCA/DGMIC datant de fin 2017. Il était encore un peu prématuré d'en parler à l'époque. Le présent document a pour objet de compléter le cadre méthodologique en matière d'évaluation du contrat de filière au niveau régional. La méthode proposée est celle d'une évaluation partagée du contrat de filière régional.

Il est important de s'intéresser et de commencer le processus d'évaluation prenant en compte la genèse et l'initiative du contrat régional de filière : la manière dont celui-ci a été porté et par qui il l'a été. En effet, lors du GTMA de septembre 2018, il est clairement apparu que l'initiative du contrat a été déterminante dans la manière dont celui-ci est ensuite positionné. D'une région à une autre, chaque initiative territoriale a été spécifique. Par conséquent, aucun contrat n'est véritablement au même endroit tant dans ses enjeux que dans son contenu. C'est un élément fondamental et il faut le prendre en compte car de cela découle tout le reste.

Ensuite, cette méthode vise à favoriser l'identification des invisibles (ou angles morts) et permettre l'expression des « non-dits » (ou zone muette) :

- Les invisibles : ce sont les acteurs de la filière que l'on ne connaît pas. L'intérêt d'un outil novateur et souple comme le contrat régional de filière, c'est de mettre en visibilité les acteurs qui ne sont traditionnellement dans aucun « radar » (Cf le cadre méthodologique DGCA/DGMIC). Ces composantes de la filière doivent être parties prenantes de l'évaluation qui doit permettre leur prise en compte.

- Les non dits : Il est important de permettre l'expression de chacun, de tous les points de vue et surtout de favoriser la formulation des non-dits. Cela est souvent peu pris en considération or c'est fondamental sinon nous ne sommes pas dans du partagé.

Le document aborde aussi les questions de temporalité, de périmètre, d'intensité et d'amplitude.

Il est aussi proposé, à travers ce document, la mise en place d'un comité d'évaluation partagé qui travaillerait sur deux entrées : la méthode et les résultats attendus. Son travail s'appuierait sur de grands principes détaillés dans le document (complémentarité, horizontalité, ouverture, bienveillance...).

**Anne-Claire Rocton (DGCA)** ajoute qu'en matière d'évaluation, regarder les invisibles et les indicibles est souvent ce qu'il y a de plus intéressant. Il y a une nécessité à évaluer la qualité des relations et la manière dont les acteurs travaillent ensemble.

Ce document vise plusieurs objectifs :

- Formaliser une méthode d'évaluation continue et partagée avec l'ensemble des parties prenantes du contrat et qui ne soit pas une usine à gaz ;
- Avoir des références communes et des points de repères d'une région à une autre
- Intégrer ce qui est déterminant sur les territoires pour que chaque région puisse s'en inspirer, sans pour autant apporter de jugements de valeurs – Fournir une boîte à outils d'exemples.

Il a pour but de fournir à chaque territoire des éléments de méthode. C'est une première étape qui en appelle d'autres. L'idée est d'~~e le faire~~ avancer ensemble et de commencer, éventuellement, à inscrire cette démarche dans les différentes régions.

**Marina Watremez (DGCA)** indique que les enjeux des contrats régionaux de filière musiques actuelles vont bien au-delà des seuls appels à projet. Ils permettent surtout de poser les principes d'une concertation permanente en prenant en compte l'ensemble des composantes d'une filière à l'échelle d'une région, c'est leur intérêt premier. Par ailleurs, ils ne sont pas les seuls outils en place sur les territoires, même si on a tendance à les mettre en avant.

**Johanne Grazziani (Fedelima)** demande si l'objectif est de normaliser les contrats régionaux de filière. Qu'est-ce qu'on veut rassembler, analyser... ? N'y a-t-il pas risque de valoriser les « bons » exemples au détriment de modèles différents ? Si certaines situations peuvent être inspirantes, elles ne doivent pas pour autant devenir des modèles transposables.

**Anne-Claire Rocton (DGCA)** répond que l'évaluation est souvent oubliée ou réalisée rapidement du fait du manque de temps et de moyens. A l'inverse, ce besoin d'évaluation ne doit pas non plus déboucher sur une uniformisation. Ce n'est pas l'objectif de la démarche qui est là pour accompagner, aider, et non mettre tous les CRDF sur les mêmes bases. D'où la question de la manière dont on intègre ces données au niveau national.

**Vianney Marzin (Le Pole)** explique qu'un travail d'évaluation test est en cours en Pays de Loire. L'outil est simple et correspond aux besoins. Il ne doit pas être trop précis pour ne pas minimiser les spécificités des territoires.

**Georges Mira (Région Occitanie)** indique que le document rend bien compte des difficultés rencontrées. Il est important dans ce genre de processus de mettre l'humain en avant. Cela dit, sur certains aspects, et notamment la qualité des relations et les méthodes de travail utilisées, l'évaluation nécessite des compétences que les collectivités territoriales n'ont pas forcément.

**Anne-Claire Rocton (DGCA)** précise que la méthode est de savoir comment nous souhaitons travailler ensemble.

**Michel Vié (SNAM-CGT)** estime qu'il s'agit de la méthode de la méthode. Il s'interroge sur le comité d'évaluation partagé et de qui doit y être. Concernant l'évaluation au niveau national, quels seront les indicateurs ?

L'évaluation ouvre des champs de travail supplémentaires et peut ajouter à la complexité des relations entre les acteurs. Il est déjà complexe de se réunir et le temps demandé à chacun est conséquent. Le flux tendu peut générer des tensions. Il pose la question des moyens mis en œuvre pour répondre aux enjeux posés car aujourd'hui il n'y a pas de moyens supplémentaires pour animer tout cela.

**Anne-Claire Rocton (DGCA)** précise qu'aujourd'hui on demande à l'État d'évaluer tout ce qu'il fait. Afin de ne pas déplacer le propos, il convient de respecter la place de chacun. Qu'est-ce qu'on veut regarder ? Pourquoi ? Et comment ? À partir de là, on peut définir comment on évalue ? Cela permet de poser un périmètre qui n'est pas la même chose que des indicateurs. L'exemple ne fait pas la règle.

La place et le temps accordé à chacun doit être reconnue et financée. Cela n'est pas encore réglé. Le temps passé sur le CRDF est dans l'évaluation.

**Pierre-Henri Frappat (Zone Franche)** demande s'il est question d'ouvrir le comité d'évaluation partagé à des personnes extérieures au CRDF ou au territoire.

**Anne-Claire Rocton (DGCA)** répond que la composition du CEP n'est volontairement pas posée dans le document. Pourquoi pas des personnes extérieures. ? Il convient de constituer un noyau dur et après on verra .

**Florent Teulé (Le RIM)** partage les propos de Vianney Marzin et de Michel Vié. En Nouvelle Aquitaine, le comité stratégique a été l'endroit des débats sur les indicateurs à mettre en place et comment faire évoluer les choses. Lors de la mise en place des premiers CRDF, l'évaluation est passée en second, du fait de la charge importante de travail qu'elle nécessite, mais aussi, car la nécessité était au débat et à la construction. Le temps de travail sur le contrat régional de filière a été évalué à 1,41 ETP et cela n'a pas été intégré dans l'organisation du réseau.

Dans le cadre de la renégociation du CRDF, l'évaluation sera centrale. Trois séquences de concertations sont prévues pour les acteurs puissent s'exprimer. Des démarches d'autoévaluation sont aussi mises en place et le besoin de faire appel à des compétences extérieures se ressent aussi. L'équipe des techniciens de la Région s'est aussi étoffée au regard de la prise d'importance

des CRDF en Nouvelle Aquitaine. Ainsi le chargé de mission régional passe 80 % de son temps sur le CRDF et la région s'est dotée de relais sur le territoire.

Comment est-on capable de concevoir dans les CRDF que cette méthode prend du temps et de l'argent ?

**Anne-Claire Rocton (DGCA)** répond que la question de l'auto-évaluation est importante. Elle varie en fonction des territoires car certains en ont l'habitude et d'autres pas. Concernant un prestataire extérieur, il faut se demander s'il participe à tout dans le processus d'évaluation ou non. Il n'est pas neutre et pas au même endroit que les parties prenantes.

Elle demande si le CRDF en Nouvelle-Aquitaine conforte des choses qui étaient faites auparavant.

**Florent Teulé (le RIM)** répond par l'affirmative mais ils ont également constaté des choses nouvelles. Il y a pu avoir des crispations et des conflits entre les partenaires du CRDF. Il précise que travailler ensemble, se mettre d'accord prend du temps, car les cultures sont différentes. Ils sont allés chercher un prestataire extérieur pour trouver des compétences afin de mettre en place cela mais le coût est élevé (1250€HT/jour).

**Chantal de Romance (DRAC Nouvelle-Aquitaine)** précise que le prestataire extérieur ne vient pas du champ des musiques actuelles par conséquent elle estime qu'il est neutre mais le sujet de l'auto-évaluation se pose effectivement.

**Anne-Claire Rocton (DGCA)** ajoute qu'un prestataire n'est jamais neutre mais la question en l'occurrence est de savoir jusqu'où il peut être investi dans l'auto évaluation ?

**Dominique Muller (DGCA)** insiste sur le fait que les CRDF ne sont pas l'ensemble des politiques publiques pour les musiques actuelles.

**Michel Vié (SNAM-CGT)** estime que l'on voit effectivement une tendance à considérer que les CRDF le sont. Il considère que l'on attend probablement plus des CRDF que ce qu'ils sont en capacité de donner. En ce qui concerne l'autoévaluation, on induit de fait des angles morts car tout le monde n'est pas capable de faire de l'autoévaluation.

- *Présentation du 2<sup>nd</sup> document : Méthodologie d'évaluation nationale des CDFR au sein du GTMA*

**Anne-Claire Rocton (DGCA)** présente le deuxième document :

Ce document s'appuie sur la méthode partagée déjà décrite ci-dessous.

L'objectif est d'avoir un tronc commun pour observer ensemble les choses au niveau national. Il est volontairement peu directif. Il se veut être un outil pour que chacun explique ce qui fait sens sur son territoire. Alors que le 1er document a davantage pour objet de fournir à chaque territoire des éléments de méthode, celui-ci vise à établir des dénominateurs communs mais jusqu'où va-t-on dans le commun ? à partir de quand on est dans le spécifique qui appartient à chaque territoire ? Sur une même dimension, les choses peuvent se décliner différemment.

Il convient également de s'interroger sur qui on évalue ? Pourquoi ? Et comment ?

Le document reprend les entrées du cadre méthodologie des contrats régionaux de filière :

- la chaîne des métiers et sa structuration ;
- territoire et populations ;
- la régulation ;

avec l'ajout d'une dimension supplémentaire :

- fonctionnement professionnel soutenable.

**Vianney Marzin (Le Pôle)** considère qu'il manque un troisième document relatif à l'évaluation du dispositif en tant que tel incluant la question des moyens. Comment compare-t-on des choses différentes. Le contrat régional de filière ne répond pas à tout mais le diagnostic doit être complet. Il ne s'agit peut-être pas de créer une nouvelle instance mais de renforcer les instances existantes.

**Anne-Claire Rocton (DGCA)** répond que cela pose la question d'une évaluation différenciée comparative qui est pour le moment impossible. Il faut d'abord être d'accord collectivement sur ce que l'on fait ensemble.

**Frédéric Lombard (Drac Centre-Val-de-Loire)** indique qu'il ne faut pas couper les contrats régionaux de filière et leur évaluation de ce qui se passe au national. Quelles sont articulations possibles sur ces questions avec le futur CNM ?

**Florent Teulé (le RIM)** attire l'attention sur le fait qu'il est important, dans le cadre de ce travail, de bien différencier ce qui relève de l'évaluation et de l'observation. Les objectifs du contrat régional de filière ne sont pas forcément ceux qui ont été évoqués, en effet, en Nouvelle-Aquitaine les objectifs sont les suivants :

contribuer à l'amélioration des politiques publiques

expérimenter de nouveaux dispositifs et permettre éventuellement leur inscription dans le droit commun.

L'évaluation des CRDF pose aussi la question de l'évaluation des politiques publiques. Les CDFR sont des leviers pour faire évoluer les dispositifs et donc l'action publique sur les différents territoires. Ils peuvent permettre de transformer des rapports basés sur l'injonction en un mode plus coopératif.

Il ajouterait trois entrées :

- l'évaluation des bénéficiaires
- l'évaluation des mesures
- l'évaluation de la démarche.

**Anne-Claire Rocton (DGCA)** explique les différentes entrées du document :

- la chaîne des métiers pose la question de l'ouverture au champ qui était jusqu'ici en dehors des curseurs. Qu'est-ce que le CRDF génère à partir de l'endroit où on est parti ? Afin de pouvoir observer, il faut déjà mettre en œuvre les choses,
- territoires et populations : cela pose la question de la métropolisation des territoires,
- régulation : comment on distribue et quel retour ? Cette entrée pose la question de la concentration versus l'équité.

**Michel Vié (SNAM-CGT)** souhaiterait pouvoir avoir autour de la table d'autres interlocuteurs que le ministre de la culture comme le ministère du travail, l'inspection du travail....Il faudrait pouvoir travailler avec eux en amont.

**Anne-Claire Rocton (DGCA)** répond que c'est effectivement un enjeu, il faut arriver à associer les autres ministères, car les acteurs font de l'interministériel. On pourrait imaginer une participation des ministères concernés à un GTMA pour voir comment on peut travailler ce sujet avec eux.

**Chantal de Romance (DRAC Nouvelle-Aquitaine)** explique qu'au niveau de la Nouvelle-Aquitaine, ils travaillent avec les autres directions régionales dans le cadre du CRDF. Il n'y a pas nécessité d'organiser une réunion à Paris. Cela prend du temps et se passe au niveau des territoires. Elle souhaite entrer dans le concret sur ces 4 dimensions.

Pour **Vianney Marzin (le Pôle)** l'évaluation des CRDF doit être proche de la question de l'organisation des territoires.

**Anne-Claire Rocton (DGCA)** explique que l'évaluation des réseaux régionaux n'est pas l'objet de ce travail. Il s'agit d'évaluer l'impact du CRDF sur le territoire.

**Pierrette Betto (CNV)** est d'accord avec la méthodologie proposée mais la question des moyens reste entière. À quoi renonce-t-on si on met cela en place ?

**Chantal de Romance (DRAC Nouvelle-Aquitaine)** estime qu'on pourrait prioriser dans le choix des items.

**Georges Mira (Région Occitanie)** considère que la question relative à comment fonctionnent aujourd'hui les CRDF fait partie des non-dits. De même, il faut pour évaluer d'où on part avec les CRDF et comment on travaille. Pourvoir évaluer l'ambition initiale portée par les CRDF et la réalité de ce qui a été fait ou l'évaluation des moyens réels par rapport aux besoins exprimés lui paraît essentiel également.

**Frédéric Lombard (DRAC Centre-Val de Loire)** ajoute qu'il y a une dimension des CRDF qui n'a pas été évoquée c'est celle de générer de la complexité plutôt que de la fluidité. En effet, les acteurs ne comprennent pas toujours ce qui est fait dans les contrats régionaux de filière.

**Anne-Claire Rocton (DGCA)** répond que si on part sur le principe d'une évaluation continue, tous ces aspects rentrent dans les sujets traités. Il ne s'agit pas tant d'avoir du travail en plus que de déplacer le regard et c'est précisément cela qui prend du temps. En ce qui concerne les dispositifs, on fait des bilans, il convient désormais de passer du constat à l'analyse mais cela pose la question de qui rédige. On peut commencer de manière succincte dans un premier temps puis évoluer au fur et à mesure.

**Florent Teulé (le RIM)** indique que pour la Nouvelle-Aquitaine, l'arrivée de la DREAL a eu un impact sur le CRDF. En ce qui concerne les appels à projets pour la coopération, ils ont vu évaluer la pertinence des projets au bout de 5 ans. Enfin, la présence de l'IRMA dans le comité stratégique permet d'avoir un regard extérieur

**Anne-Claire Rocton (DGCA)** ajoute qu'il faut affiner l'évaluation en fonction des objectifs posés.

**Cyril Dellavia (Octopus)** considère qu'il est difficile de définir des critères aujourd'hui puisqu'on part du territoire. Il faut prévoir en amont or en Occitanie, ils sont encore dans la mise en place du CRDF.

**Anne-Claire Rocton (DGCA)** précise que l'évaluation concerne à la fois le contenant (comment ça marche ?) et le contenu (que voulez-vous mettre en avant ?). De même, il y a différentes temporalités de l'évaluation : celle immédiate et celle à long terme.

**Frédéric Lombard (DRAC Centre-Val de Loire)** interroge sur la méthode afin de savoir ce qu'on fait de l'évaluation et comment on la fait remonter.

**Vianney Marzin (le Pôle)** souhaiterait avoir l'avis des fédérations et réseaux nationaux sur la proposition de méthodologie d'évaluation des CRDF par le GTMA.

**Julien Pion (Ferarock)** considère que les fédérations nationales ont souvent du mal à faire des focus territoriaux. Ce qui est proposé là est une entrée complémentaire à celle des fédérations

nationales.

**Alban Cogrel (FAMDT)** estime que ce travail va permettre de davantage partager avec les réseaux territoriaux des problématiques communes comme la diversité, l'articulation national/territorial, les enjeux d'innovation publique....

**Denis Talledec (Fédération Culture Bars-Bars)** s'étonne du temps passé au suivi et à l'animation au regard des enjeux financiers des CRDF. Il ne faut pas complexifier et partir de l'existant. L'observation et l'évaluation sont deux choses différentes.

**Isabel Dacheux (Fédération Eifel)** souhaite que le secteur de l'édition soit traité dans les CRDF car elle constate que ce n'est pas forcément le cas à ce stade. Les éditeurs ne sont pas assez représentés en région.

**Florent Teulé (le RIM)** signale que le CRDF de Nouvelle-Aquitaine joue sur un budget global de 5,5M€.

**Georges Mira (Région Occitanie)** estime que l'intérêt des CRDF ne réside pas forcément dans les montants qu'il distribue.

**Vera Bezsonoff (Fedelima)** précise qu'il ne faut pas oublier les SOLIMA qui sont complémentaires ;

**Cyril Dellavia (Octopus)** considère que le CRDF est un outil en parallèle des processus de co construction éventuelles qui existent par ailleurs. C'est un outil qui peut faire bouger des lignes y compris avec d'autres services de la région.

**Pierrette Betto (CNV)** estime que les CRDF ont permis au CNV d'identifier des structures et projets qui n'étaient pas dans les radars et de ce fait une diversité, une richesse supplémentaire de regards et de points de vue. Ils permettent d'expérimenter de nouvelles coopérations avec les Régions, les Départements parfois et encore occasionnellement avec les métropoles.

La gouvernance des contrats de filière est composée de 3 instances :

- Un comité stratégique dont le rôle est de fixer les orientations, la stratégie du CDF ainsi que les décisions budgétaires, le bilan et l'évaluation.
- Un comité de sélection dont la mission consiste à examiner les demandes reçues dans le cadre des appels à projets et d'attribuer les aides
- Un comité technique (formel ou non à ce jour) et dont le rôle consiste à mettre en œuvre de façon opérationnelle les décisions du comité stratégique.

Le CNV est représenté au comité stratégique par son directeur et des professionnels proposés par les organisations professionnelles représentées à son conseil d'administration. Une réunion des représentants du CNV dans les CRDF à eu lieu le 24 juin au CNV et ceux-ci sont satisfaits des comités de sélection et sont prêts à s'investir davantage.

Si l'évaluation est le point encore faible des jeunes CRDF, des travaux sont en cours en Nouvelle Aquitaine. Dans toutes les régions, un bilan a minima quantitatif est réalisé annuellement, contribuant à la réflexion des comités stratégiques sur les orientations à donner à ces partenariats. Cependant un important travail reste à réaliser dans un contexte où les moyens humains dédiés aux CDF sont globalement insuffisants.

**Gilles Castagnac (IRMA)** note, qu'en plus, le CRDF apporte une plus-value par sa méthode, mais que cela n'est pas dit. On ne retrouve pas dans les documents de la DGCA l'objectif de faire évoluer les politiques publiques alors que c'est, on le sait, un moteur de nombreux acteurs pour s'y mobiliser.

Par ailleurs, il rappelle que le futur CNM devrait s'impliquer dans les CRDF, mais que le débat sur les enjeux territoriaux y est encore balbutiant. Nombre d'acteurs nationaux regardent cela de loin et ne mesurent pas leur importance.

**Aurélie Hannedouche (SMA)** précise que les réseaux régionaux sont en tête de file sur les CRDF et le SMA porte leur parole au sein du comité des programmes.

**Anne-Claire Rocton (DGCA)** ajoute que le partage génère de la résistance en interne donc la volonté a été de ne pas dire les choses trop clairement. Par ailleurs, faire évoluer les politiques publiques n'est pas l'objectif premier des CRDF. Enfin, les CRDF pour le livre ou le cinéma ne sont pas positionnées au même endroit et n'ont pas le même sens alors que les mots utilisés sont identiques.

**Pierre-Henri Frappat (Zone Franche)** pense que le développement des contrats régionaux de filière est très important car cela permet notamment de traiter la question des territoires éloignés.

**Vianney Marzin (le Pôle)** est ravi d'être invité à participer à la construction de l'évaluation des CRDF.

- *Les suites de ce travail dans le cadre du GTMA*

**Anne-Claire Rocton (DGCA)** propose de partir des quatre dimensions posées puisque tout le monde est d'accord.

Elle demande aux différentes parties prenantes des CRDF présentes :

- Pour ceux qui ont mis en place des démarches dévaluation et qui sont avancés dans leur démarche, faire remonter l'état des travaux et les outils : le « comment ça marche et ce qui en ressort ? »

- Pour ceux qui n'ont pas encore avancé sur ces questions, faire remonter ce qui est important selon eux dans chacune de ces dimensions en termes d'objectifs et d'indicateurs

La DGCA va avancer de son côté.

Concernant le calendrier, une remontée des différentes propositions pour fin septembre permettrait de pouvoir en reparler lors du prochain GTMA du 5 novembre.

Elle demande aux participants de donner à la DGCA les contacts qu'ils ont au sein des autres ministères afin de les inviter au prochain GTMA.

Les participants valident cette proposition.

**Michel Vié (SNAM-CGT)** estime que la globalité de ces démarches doit aussi se mettre en perspective avec les réflexions des réseaux nationaux sur des questions plus thématiques : la place des musiques traditionnelles et du monde, les radios associatives, les éditeurs, les lieux... Il serait aussi intéressant de comparer avec les autres CDFR dans les milieux du cinéma ou des arts plastiques.



## 2. Point d'étape sur le projet de document cadre relatif à la coopération

**Marina Watremez (DGCA)** présente le document :

Le texte présenté est le résultat du travail du sous groupe coopération créé fin 2017. Il n'est pas finalisé, seule une partie est rédigée. Aujourd'hui, l'objectif est de confronter cette étape à l'ensemble du GTMA afin de savoir si les membres du SSGT vont dans le bon sens.

L'objectif est de construire un document cadre, accessible à tous (destiné à être partagé au maximum), sur ce qu'on entend par coopération (principes, définition, grandes entrées...). Il s'est construit un peu dans l'esprit du vade-mecum Solima. Il sera accompagné de fiches annexes (à réaliser) qui effectueront des focus sur des aspects particuliers, des propositions techniques et proposeront des ressources.

La volonté de travailler le sujet de la coopération est lié au départ aux réflexions du GTMA sur les labels notamment le label partagé ou SMAC en coopération qui n'était plus permis par la loi LCAP. Le SSGT a élargi le champ de réflexion, car la coopération ne se limite pas uniquement au label. Le document ne présente pas la définition unique de la coopération mais détermine ce que le GTMA souhaite encourager, valoriser et défendre collectivement comme forme de coopération. En effet, la coopération telle qu'elle se présente dans ce document a un impact direct sur le projet global des structures engagées dans ce processus tant dans le contenu que dans la manière de faire. On est pas dans du partenariat, c'est plus engageant que cela.

Les membres du SSGT considèrent que la coopération permet :

- de faire à plusieurs ce que l'on est pas en mesure de faire seul pour diverses raisons (moyens financiers, moyens humains....) ;
- d'améliorer le service rendu aux populations du territoire ;
- de travailler la complémentarité des acteurs et donc d'éviter la concurrence entre acteurs d'un même territoire ;
- d'être un rempart à la concentration (économique, institutionnelle....) qu'on constate un peu partout sur les territoires.

L'objectif est également de faire de la coopération un axe de politique publique. Pour cela il faudra une validation politique au niveau du MC.

**Vincent Rulot (SMA)** considère qu'on peut mettre beaucoup de choses derrière le terme de coopération. Il est important d'insister sur les différences entre partenariat coopération (de même que le partenariat n'est pas un « pater »nariat). L'engagement n'est pas le même. De manière identique, coopération et co-construction ne sont pas non plus la même chose. Il serait pertinent de bien expliquer la différence dans le texte.

**Véra Bezsonof (Fédélima)** explique que la question de la coopération est abordée de longue date notamment à la Fedelima ou à l'Ufisc. Le texte se base en partie sur ces travaux et réflexions ainsi que sur une grille de lecture réalisée par l'inspection de la DGCA et qui a été testée par la Fedelima et le SMA auprès de leurs adhérents en coopération. Des chercheurs ont également travaillé sur la question (Laurent Fraisse, Philippe Teillet, Emmanuel Negrier...).

**Alban Cogrel (FAMDT)** estime que ce document est un signal important et positif pour montrer que l'État s'intéresse, sur les territoires, à la coopération.

**Mathieu Gauffré (Conservatoires de France)** explique que dans le domaine de l'enseignement artistique, la notion de coopération apparaît dans les principaux textes cadres mais peu d'acteurs ont la conscience de ce que cela implique.

**Chantal de Romance (DRAC Nouvelle-Aquitaine)** considère que la bienveillance est un bon sentiment que l'on peut parfois attendre longtemps. Elle ne se décrète pas et ne doit pas être comprise comme la nécessité d'être gentil tout le temps ou d'être d'accord à tout prix. L'opposition peut aussi être une étape de la coopération. Si ce n'est pas un impératif que l'on impose, on doit quand même essayer de tendre vers et avoir « pleine conscience » de l'autre et de la légitimité de sa parole.

**Julien Pion (Ferarock)** estime que la présence des réseaux régionaux serait importante au sein du sous groupe de travail. De nombreuses similitudes existent, en termes de philosophie de travail, avec les documents sur l'évaluation des CDFR.

**Véra Bezsonoff (Fedelima)** propose d'avoir des témoignages concrets issus des territoires, il serait intéressant d'analyser la manière dont chacun a pu évoluer au fil de la coopération, par quoi ils ont commencé (ex. de coopérations qui commencent par lister leurs valeurs communes) et comment les collectivités ont évolué suite à ce travail. Elle cite l'exemple des Deux-Sèvres avec une coopération à trois structures dont une SMAC (le CAMJI). Ces acteurs pourraient venir à une séance de travail du SSGT.

L'ensemble des participants au GTMA valident cette première proposition du SSGT et l'invite à continuer dans ce sens.